

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎ 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@vialis.net

SEANCE DU JEUDI 31 AOUT 2023 à 19h30

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany
ARNOUX Audrey - MONNIER Christophe
MORLANG Christian - ROOS Isabelle
SCHNELL Frédéric - SCHOLLER Fredy
TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice

Nombre de Conseillers
élus : 11
en fonction : 11
présents : 11

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance

Fabrice ZINT est désigné comme secrétaire de séance.

2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 22/06/2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22/06/2023 est approuvé et signé à l'unanimité.

**3. Renouvellement bail de chasse 2024-2033
Affectation du produit de la location de la chasse des terrains communaux**

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant sur le mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de fermage de la chasse communale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le produit de la location de la chasse concernant les terrains appartenant à la commune restera à la commune et sera utilisé dans l'intérêt général.

**4. Renouvellement bail de chasse 2024-2033
Résultat de la consultation des propriétaires**

En application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de l'article 6 du cahier des charges type, les propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- nombre de propriétaires concernés :	326
- surface totale des terrains concernés :	449ha 12a 26ca
- nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon :	233
- surface globale appartenant à ces propriétaires :	406ha 57a 75ca

En conséquence, le maire constate que la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

5. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

La dernière campagne de composition des commissions de contrôle des listes électorales ayant eu lieu en 2020 à l'issue des élections municipales, il doit être procédé en 2023 à une nouvelle composition, conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral.

Cette commission est composée de trois membres nommés pour une durée de trois ans, à savoir : un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire.

Ont été désignés :

- ROOS Isabelle : conseillère municipale
- KAYSER Serge : délégué de l'administration
- LATRECHE Karim : délégué du tribunal judiciaire

qui acceptent ladite mission.

4. Présentation du projet du CEI de Bouxwiller pour la traversée du village

M. le Maire présente les conclusions de l'entrevue du 13 juillet 2023 avec M. SCHULLER Mathieu, responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Bouxwiller, à propos de la sécurisation de la traverse de Schalkendorf, à savoir :

- Réutilisation du chemin communal existant à la sortie de Schalkendorf en vue d'accéder au lotissement.

La commune souhaiterait pouvoir mobiliser ce chemin afin de relier le lotissement « Quatre vents » à la RD835. S'agissant d'un nouvel accès hors agglomération, les enjeux de sécurité sont prépondérants et nécessitent un avis de la commission sécurité de la Collectivité européenne d'Alsace. L'avis rendu est défavorable au regard des éléments suivants :

- Visibilité insuffisante au droit du carrefour
- Géométrie du débouché du chemin incompatible avec une circulation publique
- Eloignement par rapport à la zone urbanisée trop important

Aussi, un déplacement du panneau d'agglomération est non opportun au regard de l'article R110-2 du code de la route (« agglomération : espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde »).

- Opportunité d'installer des coussins berlinois en entrée d'agglomération et devant la Mairie (sous réserve de la réglementation)

Pour prévenir tout risque de gêne importante, il convient d'éviter d'implanter les coussins :

- A moins de 100 m du panneau d'agglomération
- A moins de 40 m d'un virage.

Estimation financière : 10 000€ par paire max. (incluant la signalisation)

- Marquage sur la RD835 hors agglomération

La politique actuelle en terme de signalisation horizontale ne prévoit pas la mise en place de marquage, que ce soit axial ou en rives, sur les RD de 5m de largeur (ou moins). C'est le cas de la RD835 (4,80m de large). Nous restons attentifs à toute évolution à ce sujet (les demandes sont récurrentes).

- Mise en sens unique de la rue Hoeffel

Afin d'améliorer la sécurité dans la rue Hoeffel, la commune souhaite mettre la partie basse de la rue Hoeffel à sens unique. Deux points d'attention néanmoins :

- Si le sens montant autorisé devait être mis en place, il conviendra d'effacer le régime de priorité actuel.
- Le sens interdit « sauf cyclistes » est maintenant la norme et devra être signalé.

Afin d'obtenir un diagnostic des vitesses pratiquées aux entrées de Schalkendorf, des comptages ont été effectués à partir du 25/07 sur 8 jours. Nous n'avons pas encore obtenu les résultats étant donné que Mathieu Schuller a depuis quitté le CEI de Bouxwiller. Nous reprendrons donc contact avec son remplaçant.

Les discussions s'enchaînent, les conseillers municipaux donnent leur avis mais aucun consensus n'est trouvé. En premier lieu, le fonctionnement des radars pédagogiques est à revoir, celui de l'entrée Ouest devrait être déplacé coté droit de la chaussée pour le rendre plus visible. Une réflexion sur le marquage de places de stationnement sur la chaussée sera menée, pour réduire la voie de circulation et ainsi réduire la vitesse.

9. Divers

- Une restauration sérieuse de l'orgue de l'église est à envisager. Contact sera pris avec Quentin Blumenroeder pour un diagnostic complet et devis
- Le remembrement de Buswiller est toujours en cours. La mairie a été destinataire de l'arrêté préfectoral définissant les prescriptions environnementales liées à l'aménagement foncier, agricole et forestier de Buswiller
- Le Maire propose d'organiser une rencontre avec les nouveaux arrivants dans le village qui reçoit l'aval du conseil
- L'ONF a démarré les coupes de bois dans la forêt communale
- L'entreprise Karcher de Mulhausen est passée pour le fauchage des abords
- Une adjudication de pommes organisée par la Pommeraie aura lieu le 10 septembre 2023